

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 11 mars 2025]

Date de la convocation

5 mars 2025

Date de mise en ligne

13 mars 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 23

Procurations : 3

Votants : 26

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS, David AMALRIC, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Monique GUILLE, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, Isabelle BEAUVAIS, Anne DUBIER, Martine BOISSIERE, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Martine VIOLETTE, Antony MOUSSU, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, *Conseillers*.

Absents et représentés : Laurent SQUASSINA, Marie MONTELS, Pierre TRANIER

Absents : Jean BATAILLOU, Elisa GILLET, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, Corinne DARMANI, Thomas DOMENECH, Thierry BODDI,

N° 018/ 2025

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Affectation des résultats 2024 - Budget Principal

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats 2024 du Budget Principal

Section d'investissement

Résultat reporté	93 806,58
Résultat de l'exercice	<u>-470 040,24</u>
Apurement du compte 1069	-18 873,69
Résultat cumulé	-395 107,35
Restes à réaliser (dépenses)	2 508 134,59
Restes à réaliser (recettes)	1 789 439,00
Besoin de financement	-1 113 802,94

Section de fonctionnement

Excédent reporté	400 000,00
Résultat de l'exercice	<u>1 297 238,81</u>
Résultat cumulé	1 697 238,81

Il est proposé au Conseil Municipal, conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'affecter les résultats 2024 de la manière suivante :

Déficit d'investissement reporté :	-395 107,35
Compte 001 (Dépenses invest BP 2025)	
Couverture du besoin de financement	1 297 238,81
Compte 1068 (Recettes invest BP 2025)	
Excédent de fonctionnement reporté	400 000,00
Compte 002 (Recettes fonct. BP 2025)	

VOTES POUR : 26

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'affectation des résultats 2024 telle que présentée ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

Fait à Gaillac le 12 mars 2025